



Mardi **11 novembre 2025**

L'Arc-en-ciel CTT organise son **2^{ème}** Critérium au Féminin

Adresse : Arc-en-Ciel CTT

Rue Charles Malis, 48 (entrée au fond du parking de la piscine)

1080 Molenbeek-Saint-Jean

Règlement du critérium

- Le tournoi se joue suivant les statuts et règlements de la FRBTT.
- Le tournoi est ouvert aux joueurs affiliés à la FRBTT ou à toute autre fédération reconnue par l'ITTF.
- Le tournoi est autorisé sous le numéro : TRBBW015
- Le club fera usage de 12 tables de couleurs bleues de la marque Butterfly ainsi que de balles en plastique blanches de la marque Joola.
- Les participantes seront réparties en poules de 3 joueuses, les 2 premières de chaque poule étant qualifiées. Celles-ci seront suivies d'un tableau à élimination directe.

Droit d'inscription: 7€ par série et 11€ pour 2 séries



Une joueuse peut s'inscrire dans maximum 2 séries, celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, la joueuse est tenue de participer à la série de son classement.

Les inscriptions se font sur : <https://tournois-bbw.be>

Date limite d'inscription : vendredi **7 novembre** 2025 à minuit

Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition.

En cas de problème : une seule adresse mail : cpa.bbw0@gmail.com

Horaire des séries

Crité

09h00	Série « NC »
11h00	Série « D »
13h00	Série « C »
15h00	Série « B »

- Toute joueuse absente à l'heure du début de sa série pourra immédiatement être scratchée.
- Le Juge-Arbitre sera Olivier Vissenaekens (0494/176639) - orcyon@yahoo.fr
- Le Juge-Arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.
- Directeur du tournoi : Danny De Ridder (0476/58.94.68)
- Les dernières de poules ainsi que chaque perdante lors du tableau final sont tenues d'arbitrer le match suivant, tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 15 €



- Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00€. Jouer dans une autre série sans participer à la série de son classement est également sanctionné d'une amende de 25 €.

Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00€ même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.

- Lors d'un évènement tous les matchs doivent être effectivement joués. Un joueur présent est sanctionné s'il ne dispute pas un ou plusieurs matchs, à moins qu'il n'envoie une attestation médicale endéans les 48 heures après l'évènement au juge arbitre ou à toute autre personne désignée pour ce fait par le comité compétent. S'il ne présente pas d'attestation médicale dans les délais, les matchs non joués seront enregistrés comme défaites. Le joueur dont l'adversaire a déclaré WO sans attestation médicale qui justifie son abandon, se verra attribuer une victoire sur sa fiche individuelle.

- Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.

- Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.

- Le juge-arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.

Une restauration sera assurée au bar tout au long de la journée.

- Rappel : chaque série est limitée : n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !

Baus Fabrice

